

Bulletin n°28 - Août 2022

L'écho de Sigy



Le mot du Maire

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

L'époque caniculaire que nous traversons m'amène à vous rappeler que les risques d'incendie existent, même dans notre village et ses alentours (risques accidentels : barbecue, cigarette, feu d'artifice et utilisation de matériel à moteur thermique). Je préconise une utilisation raisonnée de l'eau, quand on sait que des populations n'ont déjà plus accès à ce bien précieux indispensable à la vie. Aujourd'hui, le gaspillage de l'eau est criminel.

La modification de la date de parution de « L'Écho de Sigy » me permet de vous remercier de votre forte participation à la cérémonie du 14 juillet.

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Alain Douard



**3 à 10 : Informations
municipales & État-civil**
11 à 13 : Le trait d'union de Sigy

Sommaire

14 à 17 : Si Sigy nous était conté...
18 à 22 : La parole aux associations
23-24 : Renseignements utiles



Merci aux contributeurs et contributrices « photo » de ce numéro :

p. 1, 2, 10 © Catherine Crouzet – p. 3 © Monique de Bellefond – p. 4-5 © Nicole Raphanel
– p. 11 © Michaël Patteyn – p. 12-13 © Moulin de Pras – p. 15, 18-19 © Denys Piret –
p. 16-17 © Jean-Noël Gonneaud – p. 20 © Dominique Darnand.

EN 2022 À SIGY-LE-CHÂTEL, TOUS RECENSÉS !

Le recensement d'une commune de moins de 10 000 habitants a lieu tous les cinq ans. Pour notre village, c'est en 2021 que le recensement devait avoir lieu, mais avec la pandémie, il a été reporté à cette année.

Les objectifs d'un recensement sont de permettre la détermination de la population légale de chaque commune et de décrire les caractéristiques de la population et des logements. Les résultats obtenus après le recensement permettent à l'Etat de calculer le montant des dotations attribuées à la Commune. La connaissance de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins de celle-ci.

Le recensement sur la commune a eu lieu entre le 20 janvier et le 19 février. En tant qu'agent recenseur j'ai apprécié votre accueil, et c'est avec plaisir que j'ai rencontré bon nombre d'entre vous. La majorité des habitants ont répondu par internet, facilitant le travail de l'INSEE.

Heureusement il était possible de remplir les feuilles individuelles et de logement par écrit, et de se faire aider par l'agent recenseur. Je remercie chaque foyer d'avoir rempli ces documents dans les temps.

A l'issue du recensement, il s'avère que malgré de nombreux départs du village depuis 2016 la population de Sigy-le-Châtel a augmenté : de 100 en 2016, nous sommes passés à 105 en 2022.

Merci à la conseillère municipale responsable du recensement pour sa disponibilité et son aide. Merci à vous tous. Que les cinq ans à venir voient notre village prospérer et garder son dynamisme et son heureux vivre ensemble !

Monique de Bellefond

Sigy compte 333 habitants en 1906, 150 en 1954.

Document 1 (1906):

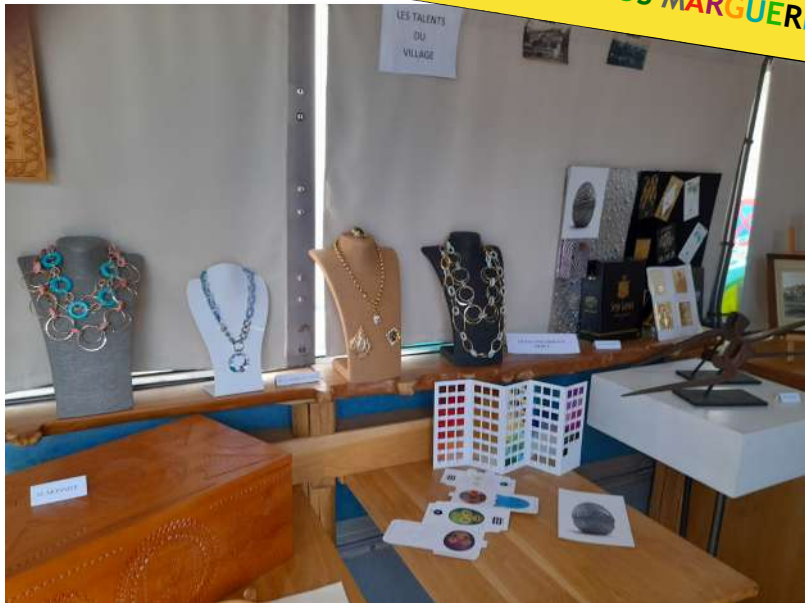
| | |
|---|-----|
| TOTAL GÉNÉRAL de la population de la commune..... | 333 |
| présents le jour du recensement..... | 333 |
| absents le jour du recensement..... | 0 |
| nés au cours des années | |
| 1905 ou 1906..... | 4 |
| 1885 à 1904 (1 à 19 ans)..... | 101 |
| 1865 à 1885 (20 à 39 ans)..... | 67 |
| 1845 à 1865 (40 à 59 ans)..... | 95 |
| 1845 et antérieurement (60 ans et plus)..... | 72 |

Document 2 (1954):

| RÉCAPITULATION GÉNÉRALE POUR LA COMMUNE | |
|--|------------|
| Population (à classer les sexes séparés dans les tableaux A et B ci-après) | |
| RÉSUMÉ | |
| | nombre |
| Population municipale | 150 |
| Population agglomérée au chef-lieu | 0 |
| Population dispersée (non agglomérée au chef-lieu) | 150 |
| TOTAL de la population municipale | 150 |
| Population comprise à part | 0 |
| POPULATION LÉGALE TOTALE | 150 |
| Nombre de bulletins individuels effectivement recueillis | 150 |
| Répartition de la population légale totale | |
| Étrangers | 0 |
| Francs | 150 |
| Nombre de logements d'habitation | 83 |
| Nombre de maisons | 91 |
| Nombre d'établissements de population comprise à part | 0 |

1 - SIGY - CHÂTEL, le 1 - JUIN 1954
 Officié exact : le Maire,
 A DÉPLIER, MAIS NE PAS COUPER

LA VENUE DU BUS MARGUERITE



Le 7 mai dernier, le bus Marguerite, café citoyen nomade, a fait une halte remarquée à Sigy-le-Châtel. C'est après plusieurs rencontres portant sur **la mobilité en milieu rural**, au sein de la Communauté de Communes du clunisois, que l'équipe municipale a réfléchi à ce qui pourrait se créer à Sigy. L'idée serait de faire soit du covoiturage, soit les courses pour des personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Mais comment instituer le bon outil ?

C'est pour creuser cette question que nous avons demandé l'aide du FRGS et d'une équipe de jeunes professionnels, missionnés pour travailler sur le sujet de la mobilité. Ce fut l'occasion d'une belle réussite et d'une bonne participation des villageois !

L'après-midi s'est décliné en trois temps :

- Une exposition des « Talents du village » avec des photos magnifiques prises par les habitants, de la sculpture sur bois et sur métal, une présentation de bijoux, de la dorure sur étiquettes et enfin, du tournage sur bois. Merci à tous les exposants de nous avoir confié et fait découvrir leurs trésors.
- Ensuite, une trentaine d'habitants se sont réunis pour échanger sur les enjeux de la mobilité. Comment organiser une mutualisation des déplacements ? Chacun a bien conscience de l'urgence d'une réflexion collective, le carburant coûte de plus en plus cher ;

en prenant chacun sa voiture, on augmente la pollution environnementale ; et enfin, c'est aussi le moyen de développer la solidarité entre nous. Économiser les déplacements en voiture bien sûr, mais les déplacements à vélo sont difficiles à envisager (d'ailleurs, beaucoup de personnes sont vieillissantes dans notre village). Emprunter la D980 présente un réel danger avec toute la circulation ! Il n'est peut-être pas complètement vain d'espérer l'aménagement de voies cyclables par la route des bois pour se rendre à Salornay...

Cette table ronde fut l'occasion d'échanges nombreux et instructifs. Pour mettre en place un tel système, tout le monde est tombé d'accord pour définir un outil de communication : le téléphone. La création d'un groupe WhatsApp permet d'échanger des informations et la publication des différentes offres et demandes. Quant à ceux qui n'ont pas Internet, les appels au téléphone aux différents référents peuvent aussi convenir.



■ Enfin, pour terminer cet après-midi studieux, la fanfare Olaitan a su nous enchanter avec ses cuivres et percussions.

Chacun a su contribuer à la réussite de cette rencontre. Les villageois se sont déplacés nombreux à cette manifestation à la fois festive et riche en enseignements. Merci à Marguerite de nous avoir permis de nous retrouver dans une convivialité qui nous a fait défaut tous ces derniers temps !

- Émilie Tirand, notre sympathique secrétaire de mairie, a réussi son concours de Rédacteur Territorial. Bien évidemment, le Conseil Municipal a validé la création de ce nouveau grade. Félicitations et encouragements à Émilie pour une belle évolution dans sa carrière.
- La municipalité a décidé d'acheter un défibrillateur auprès de la Société Technifeu. À ce jour, il n'est pas encore installé, mais cela ne devrait pas tarder. Par contre, l'électricien de l'entreprise Carrias-Dufloux est intervenu pour amener l'électricité sous le préau dans la cour, où le défibrillateur sera laissé à la disposition de chacun.
- Le monument aux Morts a été nettoyé courant mai. La peinture des inscriptions et des grilles d'entourage a été réalisée en juin.
- Aux Terres Massin, en collaboration avec la commune de Saint-Martin-la-Patrouille, nous avons décidé la réouverture et le bornage du Chemin de Brionne. Nous avons participé aux frais pour moitié. La commune voisine a le projet de créer un arboretum. En ce qui concerne l'entretien du chemin et l'aménagement du terrain, il est prévu la signature d'une convention entre nos deux communes. Cette réouverture permettra aux marcheurs de randonner depuis Sigy jusqu'à Saint-Martin ou Saint-Huruge sans faire de détours.
Un appel citoyen sera lancé pour le défrichage du chemin de la rivière jusqu'aux Terres Massin.
- Grâce au dispositif départemental « Chèque arbre 71 », nous avons envisagé la végétalisation de la montée du cimetière, avec des arbustes mellifères et la plantation de quelques arbres fruitiers de variétés anciennes. De plus, il faut remplacer les frênes, malades ou morts, des Terres Massin. Aussi, nous utiliserons ces subventions pour réimplanter de nouvelles essences. Tous ces travaux de végétalisation devraient avoir lieu à l'automne.
- Nous avons fait l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Philippe Dyon, pour une superficie de 382 m² de façon à pouvoir agrandir la Place du Pontot et faciliter les manœuvres du bus scolaire. L'aménagement de cet espace sera étudié l'année prochaine.
- Lors du conseil municipal du 18 mars 2022, nous avons décidé une participation financière de 2,33 € par repas pour chaque enfant scolarisé dans les écoles maternelles et

élémentaires, dès la rentrée 2022/2023. (Il faut savoir que cette prise en charge existait déjà pour les enfants qui allaient à l'école de Salornay.)

- Nous avons établi un nouveau règlement intérieur pour la salle Roger Bordes. Chaque habitant a dû le recevoir soit dans sa messagerie, soit dans sa boîte à lettres. Bien sûr, ce règlement reste à votre disposition en mairie.
- Nous sommes toujours en attente des travaux concernant le toit de l'église. Il semblerait que l'entreprise Philibert ait enfin reçu les tuiles. Aussi, nous comptons bien que la réalisation des travaux se fasse cet été... Bonne nouvelle, les travaux de réfection de la sacristie sont terminés. L'installation d'un nouvel autel, grâce au legs de M. Descombin, est toujours en attente...
- Les 12 et 19 juin, nous avons eu des élections législatives. A Sigy, la participation a été de près de 68 % et le taux d'abstention s'est élevé à 32 %. Notre député s'appelle Benjamin DIRX (réélu). Il siège à l'Assemblée Nationale pour 5 ans. Il est élu au suffrage universel direct par les électeurs français inscrits sur les listes électorales. Son rôle est d'examiner et de voter les lois, et de contrôler l'action du gouvernement.

PETIT COMPLÉMENT D'INFORMATIONS « MOBILITÉS » :

Suite à la réunion publique du 6 juillet, avec une dizaine de participants, les personnes ayant un téléphone portable et internet ont installé l'application WhatsApp. Cela va leur permettre de voir les propositions des uns et des autres pour les déplacements.

Quant à ceux qui n'ont pas internet, ils auront un référent, sorte de « personne-relais » avec qui ils communiqueront à l'aide de leur téléphone fixe. C'est alors le référent qui gèrera pour eux les différentes offres et demandes.

Ce groupe WhatsApp fonctionne déjà et s'appelle « Sigy Mobilités ». Il n'est utilisé que pour coordonner les déplacements. Il regroupe tous les interlocuteurs désireux de participer à ce projet Mobilités.

Toutes les personnes qui veulent rejoindre notre groupe ou avoir des renseignements complémentaires peuvent prendre contact à la mairie, auprès de Dominique Darnand ou Nicole Raphanel.

Nous vous attendons nombreux !

RAPPEL : RÈGLES DE BON VOISINAGE

Nous sommes contraints de rappeler les horaires réglementaires des travaux car nous recevons régulièrement des plaintes de voisins importunés.

● **Horaires autorisés pour tondre ou faire divers travaux bruyants :**

- du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche ou jour férié, de 10h à 12h.

● **Concernant les plantations :**

Afin d'éviter les conflits de voisinage, le Code Civil impose des règles quant à la hauteur des arbustes, arbres et haies séparatives. L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés dans son jardin. Selon l'article 671, la distance à respecter est de :

- 2 m de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 m.
- 50 cm pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 m.

La hauteur limite admise se calcule du sol jusqu'à la pointe de la plantation.

● **Pour rester branché, élaguez :**

L'accès au téléphone, à la télévision et à l'électricité est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation. Vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des poteaux de télécommunications ou électriques, via des opérations de débroussaillage, coupe d'herbe et élagage des haies ou des arbres. En favorisant une démarche pérenne et récurrente d'élagage au sein de la collectivité, le taux de signalisation des incidents diminue de 50%. L'élagage est une responsabilité collective qui bénéficie aux citoyens, à la collectivité et aux opérateurs.

Dans le même domaine, nous vous rappelons que l'entretien des tombes, au cimetière, vous incombe et qu'il est important, par respect pour les autres, de nettoyer les tombes de toute végétation luxuriante qui égraine alentour !

- Pendant la période estivale, et surtout avec la canicule, attention au départ de feux ! (Feux d'artifice, barbecue...).
- Il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils sont responsables des divagations et aboiements de leur animal. Ces désagréments sont l'occasion de nombreux conflits entre voisins !

Gestion de pénurie à l'ATD

L'assemblée générale de l'Agence Technique Départementale (ATD) a eu lieu le 8 avril en présence du Président du Conseil Départemental ; André Accary a rappelé l'implication du département qui subventionne la moitié du budget de l'Agence.

Les rapports présentés ont mis en évidence la nécessité de nouvelles mesures pour trouver un équilibre entre la capacité de l'Agence à traiter les dossiers et les demandes des communes : assistance juridique et financière, études techniques ou assistance à la maîtrise d'ouvrage. Le nombre de dossiers à traiter est en effet en croissance continue : plus de 500 demandes

en 2021, parfois plus d'une douzaine en parallèle pour les grandes communes et Communautés de Communes. Il est impossible pour chacun des 20 collaborateurs de l'ATD de traiter 25 dossiers d'étude en parallèle ; la file d'attente s'allonge donc avec des délais atteignant plus d'un an. Cette situation pénalise les petites communes qui ne peuvent faire appel à des bureaux d'étude privés.

Les principales mesures de correction, approuvées à 130 voix "pour" et 42 abstentions, consistent à donner priorité aux collectivités qui n'ont aucun dossier en cours et à limiter la prise en charge à 2 dossiers par collectivité sur les deux premières années de mandature puis en fonction de la clôture de ces dossiers.

ÉTAT-CIVIL

Des changements dans la population de Sigy-le-Châtel !

Le long de la D980, dans l'ancienne maison Deschanel, nous avons le plaisir d'accueillir **David et Sarah Lejeau** et leurs trois enfants, tous jeunes adultes. Au Bourg, le couple **Chaussinand-Ferdinand** s'est installé dans la maison de Jocelyne Penot.

Nous leur souhaitons à tous la bienvenue dans notre village et une bonne adaptation parmi nous.

Le 21 mai, le Maire a célébré son premier baptême citoyen. Il a accueilli **Iris Coussinet-Sorlin** dans la communauté des citoyens.

Nous présentons également toutes nos condoléances aux familles **Tièche** et **Fumet** pour le décès de leurs parents.



**Instantanés de la Fête
du 14 juillet 2022 à
Sigy**



Je suis née au Maroc ainsi que mes frères et sœurs et ma maman. J'ai été très triste de devoir partir. Et comme d'habitude, on se refait une autre vie, et ça continue. Mais les souvenirs sont restés.

J'ai eu une enfance agréable. J'allais souvent chez mes grands-parents maternels. Mon grand-père était un haut-fonctionnaire ; quand il ne travaillait pas, il aimait aller marcher dans les bois. Il avait toujours avec lui un panier pour cueillir les champignons qu'il ramenait à ma grand-mère afin qu'elle les prépare. Or, celle-ci était méfiante et doutait que les champignons soient vraiment comestibles. Donc, quand mon grand-père lui déposait son panier, elle les triait, les nettoyait, les accommodait à sa façon, et elle ne manquait jamais d'offrir une belle assiette de ces champignons à sa voisine qui en était friande. Le lendemain matin, quand la voisine ouvrait ses volets et que ma grand-mère la voyait souriante et en forme, elle lui souhaitait une bonne journée et au menu, à midi, devinez : il y avait des champignons !

Plus tard quand ma grand-mère m'a raconté cette histoire, j'étais outrée et j'ai eu une pensée pour sa voisine qui n'a jamais su qu'à cause de ma grand-mère elle vivait dangereusement !

Françoise CRÉTU, Hautecour

PS : Je ne suis pas encore allée aux champignons à Sigy et j'aimerais beaucoup y aller avec des connaisseurs, pour apprendre. Je pense que je saurai les accommoder. J'ai la recette de ma grand-mère...



J'ai emménagé à Sigy-le-Châtel il y a 3 ans, je recherchais une maison avec un terrain sur lequel il y a de l'eau. Depuis plus de 10 ans, l'eau est un sujet qui me passionne.

J'ai créé « Cosm'eau » en mai 2022 dans le but de partager mes connaissances et résultats d'expériences sur l'eau. Je démarre à Corcelle la fabrication de

dynamiseur d'eau, dans le but de promouvoir la consommation d'une eau de qualité.

Michael PATTEYN, Corcelle (www.cosm-eau.com)

AU MOULIN DE PRAS, NOUS PRATIQUONS LA PERMACULTURE. MAIS EN RÉALITÉ, QUE SE CACHE-T-IL DERRIÈRE CE TERME À LA MODE ?



Lorsqu'on parle de permaculture, on pense naturellement à un ensemble de techniques de jardinage telles que les associations de cultures, le paillage et les buttes. En réalité, la permaculture est bien plus que cela. C'est une philosophie de vie avec une éthique ainsi que des principes. Au niveau éthique, la permaculture nous invite à prendre soin de la nature, des humains et de la vie sous toutes ses formes. Elle propose de prendre sa juste part et de partager équitablement le surplus avec autrui et/ou les animaux. Au niveau des principes, on peut citer (liste non exhaustive) :

• TRAVAILLER AVEC LA NATURE ET PAS CONTRE ELLE.

Par exemple, au moulin nous sommes en zone inondable. On pourrait prévoir des aménagements au bord des berges pour éviter que l'eau inonde nos parcelles lors de crues. Ça serait aller contre la nature. A la place, on tient

simplement compte qu'il peut y avoir de l'eau sur nos terrains à certaines périodes. De ce fait, on observe le terrain, l'eau et les conditions climatiques afin d'implanter le jardin et les cultures aux endroits et aux périodes les plus favorables.

• VOIR LES PROBLÈMES COMME DES SOLUTIONS.

Parfois, certaines plantes indésirables poussent dans nos champs au lieu d'une belle herbe grasse. Par exemple, le fait qu'il y ait beaucoup de pissenlits peut paraître un problème, mais s'ils sont là ce n'est pas par hasard. Ils aident le sol à se rééquilibrer. Ils nous donnent une bonne indication sur

l'état de notre sol et sur ce qu'on peut faire pour l'aider à se rééquilibrer.

• UN ÉLÉMENT REMPLIT PLUSIEURS FONCTIONS.

Les poules sont l'exemple typique d'un élément qui remplit plusieurs fonctions. La poule nous offre des œufs, donc de la nourriture. Elle nourrit la terre grâce à ses déjections. Nous utilisons sa litière pour pailler les planches de notre jardin potager. Cela fertilise notre sol. Les choux en raffolent !

• COLLECTER, STOCKER, OPTIMISER L'ÉNERGIE.

Par exemple, le gazon est utile pour le jardin en paillis, pour les animaux en nourriture (foin) et pour le compost, alors il faut le collecter, l'utiliser ou le stocker si nécessaire. Chaque fois que l'on tond le gazon le long du chemin qui mène au moulin, nous le collectons et l'utilisons.

• INTERVENIR UNIQUEMENT QUAND C'EST NÉCESSAIRE.

Il existe 4 niveaux d'intervention :

1. Ne rien faire parce que de toute façon on récoltera bien assez de légumes. On laisse la nature trouver elle-même, petit à petit, un équilibre.
2. Favoriser des ressources biologiques : on introduit des animaux qui mangent les ravageurs ou on attire des animaux auxiliaires qui se nourrissent de ravageurs.
3. Utiliser des outils mécaniques : par exemple on construit et pose des pièges pour supprimer ou déplacer les ravageurs.
4. Avoir recours à des ressources chimiques : on dépose des produits chimiques pour tuer les limaces par exemple. Cette solution peut avoir des conséquences très néfastes selon les produits utilisés.

Au moulin, nous privilégions surtout les niveaux 1 et 2 d'intervention.

• FAVORISER LA DIVERSITÉ.

C'est bien connu, plus il y a de la diversité, plus le système est fort. Ce principe est valable pour la nature mais également pour d'autres domaines. Concernant la nature, la biodiversité, puisqu'elle est vivante et agit d'elle-même, a l'avantage de travailler pour vous si vous la laissez faire. En associant des légumes qui sont complémentaires et qui vont s'entraider dans leur croissance et ne pas appauvrir le sol, vous aurez de meilleurs résultats.

• INTENSIFIER LES PETITS SYSTÈMES.

Comme le proverbe le dit : On ne peut pas être au four et au moulin ! La permaculture nous

conseille de commencer petit, sur un espace réduit, avec des objectifs modestes, et de ne s'étendre que de façon progressive, seulement quand on est sûr de bien contrôler l'espace sur lequel on a commencé à travailler. En résumé, il vaut mieux commencer par faire peu, mais très bien.

LA PERMACULTURE est aussi un ensemble de techniques ou pratiques qui peuvent être mises en œuvre dans de très nombreux domaines – le jardinage bien sûr, mais également l'écoconstruction, la gestion de l'eau, etc. Finalement, la permaculture est une méthode ou une stratégie : le design permaculturel consiste à concevoir, planifier et aménager des sites ou des bâtiments afin que des humains puissent y vivre, y travailler et y satisfaire leurs besoins de façon efficace et durable. Pour le moulin, nous avons pris plusieurs mois pour définir notre design avec l'aide et les conseils de professionnels en la matière. Merci à Claudine et Stéphane qui nous ont soutenu et motivé dans ce projet important pour nous.



Comme mentionné dans le livre « La permaculture, en route pour la transition écologique » de Grégory Derville, pour nous la permaculture est la solution bienveillante et bienfaitrice face à la crise écologique majeure qui s'annonce : bienveillante pour l'humanité et bienfaitrice pour la planète.

Jérôme Masson et Nadine Carrel

Si Sigy nous était conté...

PENDANT la deuxième guerre mondiale, de nombreux résistants entrent en clandestinité en Saône-et-Loire et “prennent le maquis” pour combattre l’occupant allemand. Au fil des ans leur nombre va en grossissant au point qu’au début de l’année 1944, l’armée allemande se sent menacée par ce mouvement. Elle riposte alors par l’instauration d’un régime de terreur, traquant sans relâche les maquisards et leurs partisans. Sigy-le-Châtel porte encore les stigmates de cette sombre période.

Dans notre village le maquis occupe les crêtes boisées qui dominant la vallée de la Guye. Comme ailleurs, la vindicte des Allemands est terrible et les répressions d’une grande violence. C’est ainsi que l’ennemi n’a pas hésité à détruire la ferme de Chassignot à Saint-Ythaire ou encore à brûler les maisons du hameau de l’Essart Gorne à Sailly. Les maquisards se sentent de plus en plus menacés et craignent les délations. Ayant appris qu’une famille de collaborateurs habitait dans une ferme de Corcelle, ils organisent une expédition punitive et exécutent les parents présents. En guise de représailles, l’armée ennemie oblige l’ensemble de la population à assister aux funérailles et envoie à Sigy une escouade afin de vérifier si les ordres sont bien suivis. Le hasard veut que ce jour-là, Lucien Clar, un jeune résistant originaire de Montceau-les-Mines, se trouve dans les ruines du vieux château. Voyant ce déploiement de soldats, il prend peur et s’enfuit dans l’espoir d’atteindre les bois. Selon la version orale, alors qu’il traverse les Grandes Terres, il est repéré et abattu par une patrouille ennemie le 10 janvier 1944. Son cadavre est retrouvé le lendemain mais curieusement le procès-verbal ne mentionne aucun signe indiquant la cause de sa mort.



Une stèle à sa mémoire orne sa tombe dans notre cimetière. Elle porte pour seul épitaphe : “mort pour la France”.

Denys Piret

Merci à Alain Douard pour ses recherches historiques.

Le onze janvier mil neuf cent quarante quatre, quinze heures, nous avons constaté le décès d'un individu ~~de sexe~~ masculin, dont l'identité n'a pu être établie et dont la mort paraît remonter à vingt quatre heures. Le signalement est le suivant : * taille un mètre sixante huit, cheveux et sourcils noirs, front bombé, yeux marrons, nez utiligne, bouche grande avec forte dentition, menton ovale, teint mat, visage ovale. Vêtu d'un blouson en cuir fauve, d'un pantalon Chantiers de jeunesse Française, coiffé d'un béret vert, chaussures et bottes en caoutchouc dont les tiges ont été coupées. Marques postérieures : niant. Le corps a été tenu sur le territoire de notre commune au hériot "La Grande Tuie". Dussé le onze janvier mil neuf cent quarante quatre, dix-neuf heures, sur la réclamation de Louis Dubost, trente ans, cultivateur à Bierre, commune de Saint Ythaire, qui lecture faite a signé avec nous, Jean Sauquet, épouse de Sigy le Chapel, * Paraisant âgé de vingt ans. Remise approuvée

L. Dubost

Le scieur autodidacte

Après plus de 30 ans d'animation du bourg, la scierie de Sigy-le-Châtel se fait discrète ; Jean-Noël Gonneaud prend sa retraite, sans en faire une histoire. Mais si on l'interroge sur la création de cette activité en 1989 et sur son développement, c'est une véritable épopée que l'on découvre !

EN 1979, Jean-Noël n'a pas 20 ans lorsqu'il prend la succession de son père : "J'espérais être exempté du service militaire" confie-t-il, "mais l'armée ne m'a pas fait

Il porte alors la double casquette de soldat et patron de l'entreprise d'exploitation forestière qui compte 7 salariés pour l'abattage, le débardage et le transport du bois. Dans les années 80, la vente de bois de chauffage décline. Le jeune chef d'entreprise lance le projet d'évoluer vers la transformation des bois ; il faut donc ouvrir une scierie.

En 1989 le bâtiment d'exploitation est agrandi et Jean-Noël achète d'occasion une scie Guillet des années 60, avec son chariot à grumes. Une fois le matériel installé, il découvre que sa formation d'exploitant forestier ne l'a pas initié à l'art du sciage ! Quelle lame et quelle tension pour quelle essence de bois ? Comment doit-elle être avoyée pour lui donner le mordant suffisant et éviter le bourrage ? Et quantité d'autres questions auxquelles il n'a pas les réponses ! "La première année, je n'ai pas beaucoup dormi" reconnaît-il, tant les difficultés s'accumulent : lames parfois désaffûtées en quelques minutes, voire coincées dans le bois ou cassées en pleine rotation et traversant l'espace de l'atelier au risque de blesser un employé... Jean-Noël ne se décourage pas et sollicite les anciens du métier pour accélérer son apprentissage : "J'étais presque tous les jours chez Riset, à la Vineuse !" Les débuts sont très difficiles et ne dégagent aucune rentabilité, mais petit à petit l'expérience



de cadeau !

s'accumule et le savoir-faire acquis permet d'envisager l'avenir plus sereinement, de moderniser l'équipement et d'embaucher un nouvel ouvrier dédié à la scierie. L'activité se partage alors entre le débit sur liste pour la charpente et le sciage à façon de billes d'essences variées fournies par les clients. Heureusement, la clientèle est largement composée d'artisans qui connaissent les contraintes du métier, alors qu'il est parfois difficile de faire comprendre à certains particuliers que le scieur ne peut pas faire de miracles avec un bois de qualité médiocre.

C'est donc une belle page d'aventure professionnelle et humaine qui se tourne, avec malheureusement peu d'espoir de reprise de l'affaire en raison de l'évolution des normes de sécurité qui interdisent de faire travailler des salariés sur ce matériel ancien.

Jacques
Beaumier



Une belle pièce (août 2001)

UNE COMMANDE MÉMORABLE

C'était un véritable défi : une poutre de chêne de près de 9 m de long et d'une section de 40 x 40 cm. Un
m o n s t r e

posant de multiples problèmes, depuis la recherche de l'arbre pour la produire jusqu'au sciage lui-même, aux limites des capacités de l'équipement, sans parler des difficultés de la manutention. Mais Jean-Noël n'est pas homme à reculer devant l'adversité et c'est avec fierté, ayant surmonté tous les obstacles, qu'il organise enfin la livraison chez son client... pour découvrir avec stupéfaction une modeste maison de mine en brique légère, inapte à intégrer une telle pièce de charpente. Au final, cette poutre d'exception sera recoupée en plusieurs tronçons et transformée en poteaux de soutènement !

Une belle Fête des Jonquilles



Combien de packs de Coca-Cola, combien de saucisses pour les hot-dogs ? Et la farine pour les gaufres à l'ancienne : T55 ou T65 ? Heureusement que l'historique a été bien renseigné et que les aînés sont là pour répondre avec une tranquille assurance teintée d'indulgence aux questions difficiles pour les nouveaux ! Ainsi tout est prêt le

matin du dimanche 27 février pour accueillir, désaltérer et rassasier les innombrables ramasseurs de Jonquilles venus de tout le département, et parfois au-delà. Les Jonquilles "à point" s'étaient en splendides parterres dans les sous-bois et le succès de ce premier dimanche a provoqué une longue attente devant le comptoir des gaufres, tandis que Robert s'évertuait à pallier aux défaillances du gaufrier de son voisin et que Christine ou Dominique faisaient patienter les clients en entretenant la bonne humeur générale par leurs plaisanteries.

Cette belle journée a été agrémentée

renouvelée le dimanche 6 mars, de la sympathique animation musicale de la Fanfarroir, dans un style champêtre et joyeux en bonne harmonie avec l'esprit de la Fête des Jonquilles. Tous les bénévoles qui ont permis cette réussite collective peuvent en être fiers.

Le président du Foyer rural,
Jacques Beaumier



Une journée à Digoin

La sortie du 13 juillet à Digoin a réuni 24 adhérents. La visite de la Manufacture a permis de comprendre chaque étape de la fabrication des pièces de grès émaillé et de s'étonner du processus très artisanal d'une production au caractère contemporain. Après un excellent déjeuner à la terrasse du Relais du Canalou, la visite du Musée de la Céramique a complété la découverte du matin grâce aux commentaires érudits de nos guides ; les passionnés qui font vivre l'association du musée. Les collections regroupent plus de 8 000 pièces de production locale, des plus prestigieuses aux plus insolites. Nous avons terminé par une visite du monumental pont-canal qui enjambe la Loire, flânant au spectacle du passage de l'écluse par les bateaux de tourisme.

Jacques Charpentier a organisé cette belle journée, associant dans une convivialité sympathique la découverte d'un savoir-faire historique du territoire à celle de son patrimoine. Une recette que le Foyer ne manquera pas de décliner avec d'autres ingrédients, sans oublier d'explorer des saveurs plus exotiques !



Le bourdaloue n'est pas une saucière !

Louis Bourdaloue était un illustre père jésuite du règne de Louis XIV, surnommé "roi des prédicateurs et prédicateur des rois". Pour ne pas perdre une miette de ses prêches, souvent fort longs, les femmes de la cour venaient l'écouter avec un petit urinoir discrètement utilisé sous leur robe à panier : le bourdaloue.





CLUB DU VIEUX CHÂTEAU DES AÎNÉS RURAUX DE SIGY-LE-CHÂTEL

Bonjour à toutes et tous,

Cet hiver n'a pas été propice aux échanges habituels au sein de notre club... Mais nous avons accueilli l'été avec une balade fort réussie dans le pays bressan.

Nous avons visité une des plus anciennes fermes de l'Ain, **la Ferme du Sougey**, considérée aujourd'hui comme emblématique de la culture paysanne bressane. Puis, nous avons dégusté un véritable déjeuner régional à **la Ferme Auberge du Colombier**. Enfin, c'est sous une pluie battante d'un magnifique orage que nous avons rejoint le **Domaine des Planons**. Nous avons visité un site historique implanté dans un ancien domaine agricole comprenant une maison d'habitation et un musée qui nous ont permis de découvrir un riche patrimoine. Ce fut une très belle journée...



Passez un très bon été. Très cordialement,

Dominique Darnand



La Ferme du Sougey dans l'Ain



LA VAILLANTE DE LA GUYE,
SIGY-LE-CHÂTEL

Dates de battue 2022/2023

***RDV à la cabane de chasse
à 12h le samedi et à 8h30
le dimanche***

Sigy dimanche 16 octobre

Sigy samedi 22 octobre

Sigy dimanche 30 octobre

Sigy samedi 5 novembre

Sigy dimanche 13 novembre

Sigy samedi 19 novembre

Sigy dimanche 27 novembre

Sigy samedi 3 décembre

Sigy dimanche 11 décembre

Sigy samedi 17 décembre

Sigy samedi 24 décembre

Sigy samedi 31 décembre

Sigy dimanche 8 janvier

Sigy samedi 14 janvier

Sigy dimanche 22 janvier

Sigy samedi 28 janvier

Sigy dimanche 5 février

Sigy samedi 11 février

Sigy dimanche 19 février

Sigy samedi 25 février

CONCERT



**JEONGSUN GOO
PIERRE ROLAND
VIOLONS**

**DIMANCHE
7 AOÛT 2022
17 HEURES**

ÉGLISE SAINT-NICOLAS DE SIGY-LE-CHÂTEL

**TELEMANN
LECLAIR
PLEYEL
BARTÓK**

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION
DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE
DE SIGY-LE-CHÂTEL

PARTICIPATION AU CHAPEAU



Sauvegarde du Patrimoine de Sigy-le-Châtel



Renseignements utiles

MAIRIE

TÉLÉPHONE : **03 85 59 44 73**

E-MAIL : mairie.sigy-le.chatel@wanadoo.fr

SITE INTERNET : www.sigy-le-chatel.com

PERMANENCES : **Mardi** 14h-17h — **Mercredi** 9h-12h et 14h-17h.

NUMÉROS D'URGENCE et NUMÉROS UTILES

15 SAMU (aide médicale urgente)

17 GENDARMERIE/POLICE (infraction)

18 POMPIERS (péril ou accident)

114 Appel toutes urgences par SMS ou Fax – **112** (en Europe)

119 Enfance maltraitée - **3919** Violences conjugales

3114 Souffrance prévention suicide

03 83 22 50 50 Centre antipoison

03 60 56 40 49 Dépannage eau (Saur)

09 726 750 71 Dépannage électricité (Enedis)

03 85 20 00 11 Communauté de communes du Clunisois

0800 130 000 Numéro gratuit d'information sur l'épidémie de Covid-19.

SERVICES MÉDICAUX DE PROXIMITÉ *(liste non exhaustive)*

MÉDECINS, INFIRMIÈRES, KINÉSITHÉRAPEUTES, PHARMACIES à Salornay-sur-Guye, Saint-Gengoux-le-National, Joncy. MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES à Saint-Gengoux, Joncy, Cluny, Cormatin.

CLIC (Centre local d'information et de coordination)

Toutes informations concernant le maintien à domicile des personnes > 60 ans ou en situation de handicap : 03 85 59 30 60 ou www.clicduclunisois.com ou coord.geronto.cluny@orange.fr.

LA POSTE

Boîtes aux lettres au bourg et à Hautecour. Bureau de poste à Salornay.

SCOLARITÉ

Salornay (primaire, cantine, garderie). St-Gengoux (collège). Cluny (collège, lycée).

MOBILITÉ

BUS MOBIGO : 03 80 11 29 29 ou viamobigo.fr - TRANSPORT À LA DEMANDE

(Clunisois) : contact@enclunisois.com ou 03 85 20 00 11 - COVOITURAGE

(aires à Salornay et la Croisée de Cray) : www.caroulecheznous.fr - TRANSPORT

SCOLAIRE : 03 85 20 00 11 (primaire) ou 03 79 13 30 02 (secondaire).

DANS QUELS CAS PRINCIPAUX FAUT-IL FAIRE UNE DÉCLARATION EN MAIRIE ?

- pour tout ce qui concerne l'état-civil (naissance, décès, enregistrement d'un PACS ou d'un mariage, recensement militaire dès 16 ans...)
- pour déposer un permis de construire ou de démolir
- pour des travaux de création ou d'extension de surface
- pour le changement de destination d'un local (création de gîte ou de chambre d'hôtes...)
- pour la construction d'une piscine
- pour des travaux qui modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment (vasistas, toiture, murs...) *Attention, à Sigy l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est souvent requis.*

PASSAGE DU CAMION POUBELLE :

Vendredi matin : poubelle grise pour les ordures ménagères non recyclables.

Un vendredi matin sur deux (cf. calendrier du Sirtom) : poubelle jaune pour les emballages recyclables sauf cartons.

Hormis la veille au soir et le jour du passage, les poubelles doivent être stockées sur la propriété de chacun, par hygiène et par esthétique.

DÉCHETTERIE DE SALORNAY-SUR-GUYE (carte obligatoire)

Hiver (1^{er}/11-31/03) : mardi 9h-12h, samedi 9h-12h et 13h30-17h30.

Été (1^{er}/04- 31/10) : mardi, jeudi 8h30-12h, samedi 8h30-12h et 13h30-17h30.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE VERRE & PAPIERS entre le bourg et Hautecour au bout du chemin de la Coquille (+ *point textile-chaussures*), et au Gué Gallet.

DÉCHARGE DE HAUTECOUR (*uniquement taille de haies et gravats*) accessible 7j/7. Demander les clés à la mairie ou chez M. Gauthey au bourg.

POUR LES INFORMATIONS DIVERSES : vous pouvez consulter le panneau d'affichage de la mairie. Des points d'affichage existent également à Hautecour, Corcelle et au Gué Gallet.

BOULANGERS AMBULANTS : passage mardi et jeudi matins. Le mercredi après-midi, un boulanger peut livrer du pain bio sur commande.

BIBLIOTHÈQUE DE SALORNAY (*prêt gratuit*) : ouverte les lundi (16h-18h), mercredi (14h30-15h30), jeudi (16h30-18h), samedi (10h-11h30).

ARMOIRE À LIVRES au 76 rue de St-Gengoux : on peut y piocher de quoi lire ou déposer des livres en bon état que l'on souhaite partager.